MEIKOLON FR G

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKOLON FR G

Indications diverses:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

MEIKO Maschinenbau GmbH&Co.KG
Englerstrasse 3
77652 Offenburg
Germany

Téléphone: +49(0)781/203-0

E-mail: meikolon@meiko.de

Site web: www.meiko.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg, 24h: +49(0)76119240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1A)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:

GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

l´hydroxyde de potassium

consignes en cas de risques physiques	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

2.3. Autres dangers
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges
Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1310-58-3 **N°CE:** 215-181-3 **Numéro d´identification UE:** 019-002-00-8 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2119487136-33	**l´hydroxyde de potassium** Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A **Danger** H302-H314	5 – 25 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Informations générales:
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:
Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer desitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Corrosion cutanée/irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:
Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute!

5.4. Indications diverses
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.1.1. Pour les non-secouristes
Mesures de précautions individuelles:
Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes
Protection individuelle:
Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour la rétention:
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:
Eau

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

*
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures de protection

Précautions de manipulation:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Précautions pour la protection de l'environnement:
Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage:
Conserver le récipient bien fermé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage: 8B – Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

*
8.1. Paramètres de contrôle
8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	l´hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3	② 2 mg/m³

8.1.2. Valeurs limites biologiques
Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
l´hydroxyde de potassium n°CAS: 1310-58-3	1 mg/m³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local

8.2. Contrôle de l'exposition
8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:
Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:
Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,2mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: sans odour

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	14	20 °C		
Point de fusion	*non déterminé*			
Point de congélation	*non déterminé*			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 90 °C			
Température de décomposition	*non déterminé*			
Point éclair	*non applicable*			
Taux d'évaporation	*non déterminé*			
Température d'auto-inflammabilité	*non déterminé*			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	*non déterminé*			
Pression de la vapeur	*non déterminé*			
Densité de la vapeur	*non déterminé*			
Densité	≈ 1,3 g/cm³	20 °C		
Densité apparente	*non déterminé*			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	*non déterminé*			
Viscosité, dynamique	*non déterminé*			
Viscosité, cinématique	*non déterminé*	40 °C		

9.2. Autres informations
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Peut être corrosif pour les métaux.
Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique
La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

*
10.4. Conditions à éviter
Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

*
10.5. Matières incompatibles
Réaction exothermique avec: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
1310-58-3	l´hydroxyde de potassium	**DL50 par voie orale:** =273 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité dermique aiguë:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité inhalatrice aiguë:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Cancerogénité:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité pour la reproduction:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Danger par aspiration:
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Informations complémentaires:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
1310-58-3	l´hydroxyde de potassium	**LC_{50}:** =80 mg/l 4 d (poisson, Gambusia affinis (Poisson moustique)) **NOEC:** =56 mg/l 4 d (poisson, Gambusia affinis (Poisson moustique))

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
1310-58-3	l´hydroxyde de potassium	non applicable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K_{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
1310-58-3	l´hydroxyde de potassium	-3,88	

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage
Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets
Élimination appropriée / Produit:
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:
Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
UN 1814	UN 1814	UN 1814	UN 1814

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
* **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**			
Dispositions particulières: **Quantité limitée (LQ):** 1 L **Quantités exceptées (EQ):** E2 **Danger n° (code Kemler):** 80 **Code de classification:** - **code de restriction en tunnel:** (E) **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantités exceptées (EQ):** **Code de classification:** - **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantités exceptées (EQ):** **Numéro EmS:** F-A, S-B **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantités exceptées (EQ):** **Remarque:**

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
15-30% phosphates

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
8.1.	Paramètres de contrôle
10.4.	Conditions à éviter
10.5.	Matières incompatibles
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1A)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente